

## Sommaire

Retour sur le Rallye contention du 12 mars 2024	p 1
Production bovine : état des lieux	p 2
Finition des agneaux à l'herbe	p 6
Féverole toastée pour les chèvres laitières	p 7
Vaches laitières : réconcilier auge et pâturage	x p 8

## Rallye contention : retour sur la journée du 12 mars 2024

La Chambre d'Agriculture de l'Indre et la MSA Berry Touraine ont organisé conjointement un rallye contention le 12 mars. L'après-midi était organisé autour de 2 exploitations bovin viande : au GAEC LE CHAROLAIS sur la commune de THEVET SAINT JULIEN et au GAEC DU TILLEUL sur la commune de MERS SUR INDRE. Après une présentation des accompagnements proposés par le service bâtiment de la Chambre d'Agriculture et par le service prévention de la MSA, les exploitants ainsi que les conseillers ont expliqué le raisonnement pour arriver jusqu'à ce type de projet.



### Au GAEC Le Charolais

La mise en place du parc de contention a été réfléchi en même temps que le projet de construction du nouveau bâtiment d'engraissement des taurillons. Le parc comprend plusieurs cases de réception d'animaux reliées aux différents bâtiments permettant de ramener à la contention les animaux du bâtiment d'engraissement ainsi que les vaches et veaux présents dans d'autres stabulations. A la suite des cases, les animaux sont acheminés par petits effectifs dans une case comprenant une barrière poussante circulaire équipée d'anti-recul pour canaliser les animaux vers le couloir de contention. Ce dernier est réglable en largeur permettant le passage, sans se retourner, de jeunes animaux et d'animaux adultes. Concernant la bascule, l'exploitant a réutilisé la bascule existante et à la sortie, il est possible d'orienter les animaux dans 2 cases.

Depuis la mise en place du nouveau parc, la sécurité lors des interventions a été améliorée ainsi que la cadence de travail : 80 taurillons pesés en 2h.

### Au GAEC du Tilleul

La journée a continué par la visite d'un parc de contention présent dans une des stabulations de l'exploitation. Le parc comprend une case équipée d'une barrière poussante droite permettant d'acheminer les animaux soit vers le couloir de contention réglable ou bien vers la partie embarquement. Une description de la bascule pneumatique a été réalisé par les exploitants et notamment sur la pesée électronique équipée de lecteur de boucle permettant la réalisation en direct d'un fichier avec toutes les pesées et les gains par rapport à la pesée précédente.



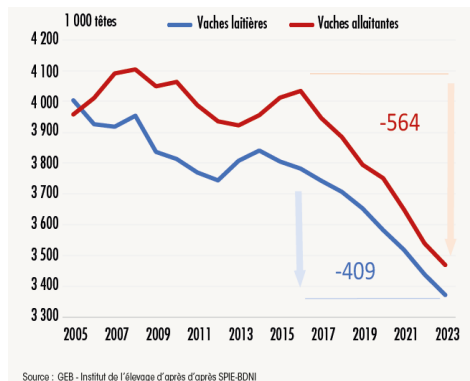
Une quarantaine de personnes étaient présentes permettant de nombreux échanges entre les exploitants et les conseillers. Cela a permis à des porteurs de projet d'aménagement de visualiser concrètement la conception de parcs existants pour étudier la mise en place chez eux. Cette journée bénéficie du soutien du Programme Régional de développement Agricole et Rural Centre, financé par les fonds CASDAR.

Pour plus de renseignements et afin d'étudier la conception d'un parc de contention sur votre exploitation, **contactez Louis THOMAS – Conseiller Bâtiment** à la Chambre d'Agriculture de l'Indre au **02 54 61 61 54**



## Bovins Viande : état des lieux

Depuis le printemps 2020 avec l'arrivée du COVID-19, l'économie mondiale a été fortement perturbée. La hausse des matières premières est historique et l'inflation a fait grimper les prix de façon vertigineuse. Dans ce contexte troublé, l'agriculture n'a pas été épargnée même si certains indicateurs prévoient déjà depuis un certain temps une baisse de la production de viande bovine.



### Une décapitalisation forte et une offre en recul

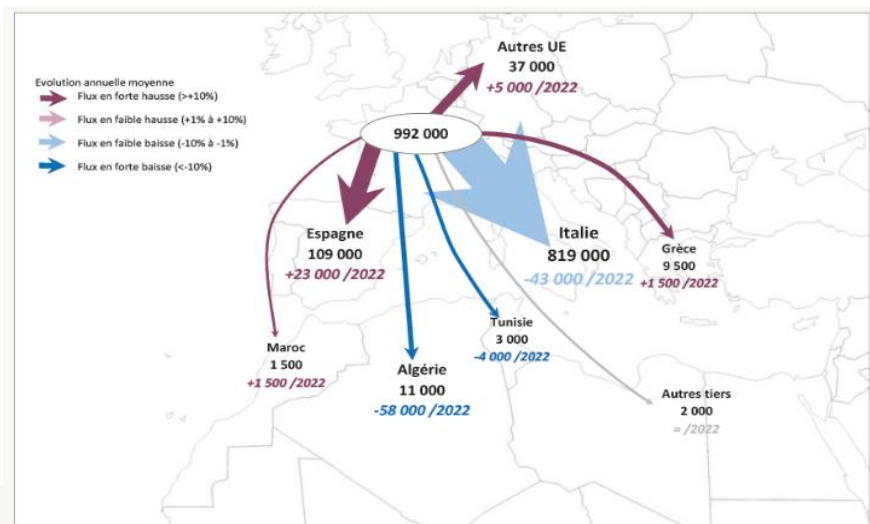
En 7 ans, les cheptels laitier et allaitant ont perdu respectivement 409 000 et 564 000 vaches, soit près d'un million de tête au total. En 2023, les effectifs de vaches françaises ont poursuivi leur baisse, mais à un rythme moindre par rapport à 2022.

**La décapitalisation du cheptel bovin français s'inscrit dans une tendance de moyen terme dans un contexte de défis importants pour la filière bovine autour de l'installation et la transmission des élevages.**

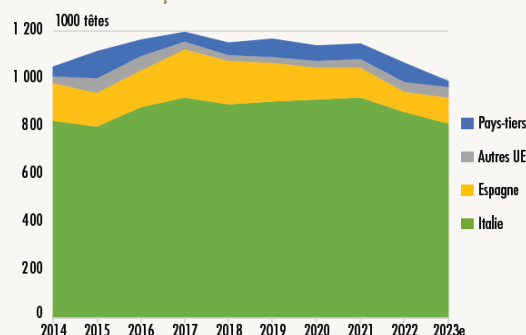
**Au 1<sup>er</sup> décembre 2023, la France recense 3,47 millions de vaches allaitantes et 3,37 millions de vaches laitières.**

## Le marché des broutards et broutardes Français : des exportations en net recul faute de disponibilité

La baisse des naissances allaitantes et le dynamisme des mises en place en France ont réduit les disponibilités exportables en broutards. Les exportations ont atteint leur niveau le plus bas depuis 10 ans passant sous la barre du million à 992 000 têtes.



### EXPORTATIONS FRANÇAISES DE BROUARDS\*

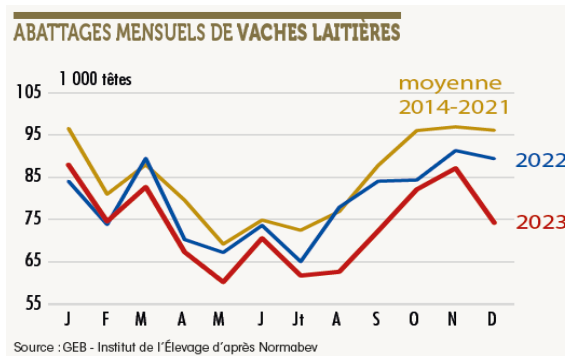
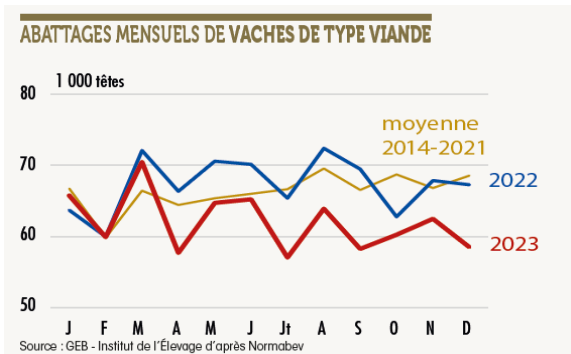


Les envois de broutards mâles auraient diminué de -7% par rapport à 2022 portant les effectifs à 651 000 têtes. Les exportations de femelles ont un peu mieux résisté, tirées par la demande espagnole, soit 33 700 têtes (-6% par rapport à 2022). Après une année 2022 en baisse, les envois vers l'Espagne ont fortement augmenté en 2023, 109 000 têtes soit +25% (+23 000 têtes) tirés par la demande en animaux lourds mais restent inférieurs à leurs niveaux historiques de 2021 et 2020.

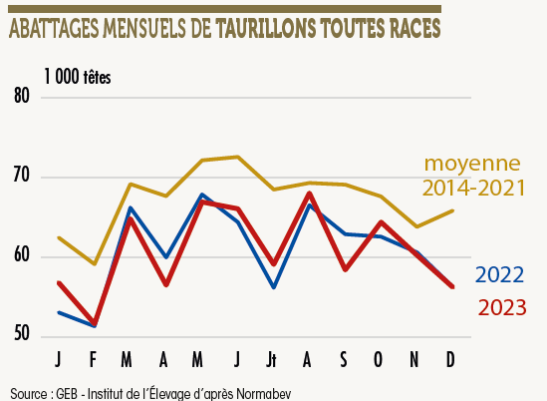
**En 2023, les exportations de bovins maigres mâles et femelles se sont concentrés sur nos partenaires historiques Italie et Espagne qui représentent 93% des achats. En revanche, l'ouverture tardive de l'Algérie en septembre et la fermeture rapide du fait de la détection de cas de MHE n'a permis d'exporter que 11 000 broutards contre 69 000 en 2022**



## Le marché des gros bovins finis en France



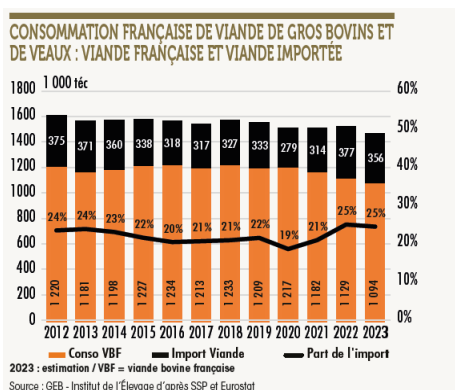
En 2023, les abattages des réformes allaitantes ont baissé de -7.9%, ceux des vaches laitières ont chuté de -7.1% par rapport à 2022.



Les abattages de taurillons toutes races confondues ont été stables en 2023 après une forte baisse en 2022 (-5.1% par rapport à 2021). Les taurillons de type viande ont enregistré une hausse significative 604 000 têtes soit +2% par rapport à 2022 grâce à des mises à l'engraissement plus dynamiques. En revanche les taurillons laitiers poursuivent leur déclin : 125 000 animaux engraisés soit -9% par rapport à 2022.

Les abattages de génisses toutes races confondues ont enregistré une légère baisse en 2023 de -1,5 % par rapport à 2022.

## Consommation française de viande



En 2023 la consommation française de viande bovine a marqué un cout d'arrêt après trois années de relative stabilité et recule de -3.7% par rapport à 2022. L'inflation toujours soutenue et les manques de disponibilité en France et en Europe ont été des éléments déterminants. La consommation de viande bovine origine France (VBF) tout comme celle issue de l'import ont reculé.

Même si la consommation en viande bovine s'effrite, elle ne s'effondre pas et reste à un niveau relativement soutenu avec une consommation de 24 kg équivalent carcasse par habitant et par an.

**Rappel définition : La consommation par bilan est calculée à partir des données d'abattage et de commerce extérieur, selon la formule suivante : consommation en équivalent carcasse = abattage + import - export. Cette méthode ne distingue pas la viande de veau de la viande de gros bovins et ne prend pas en compte les variations de stocks.**

## Et Demain ?

Même si la prévision est un art difficile en France en 2024 les abattages de femelles devraient baisser de - 1.8 % par rapport à 2023.

Le ralentissement des décapitalisations laitières et allaitantes se poursuivrait ce qui irait de pair avec une baisse des réformes de vaches. Les abattages de génisses seraient stables.

La production de jeunes bovins augmenterait de +2% en 2024 notamment en jeunes bovins de race à viande.

Les exportations de brouards baisseraient de - 5% du fait de la réduction des disponibilités et de la poursuite de la relocalisation partielle de la finition en France.



La production de viande s'inscrit dans un déficit structurel et c'est bien dans ce nouveau contexte que les opérateurs recherchent activement des volumes pour satisfaire les besoins de la filière. En Europe, selon les prévisions de la commission européenne, production et consommation devraient accuser un repli de 1%. Bien évidemment ces tendances sont valables sans crise sanitaire, et sans crise géo politique majeure qui pourraient venir troubler ces orientations.



## Bovins Viande : repousse des broutards ou engraissement des taurillons. Quelle stratégie adopter ?

Dans un contexte économique évoluant rapidement ces dernières semaines avec des hausses concernant le prix des animaux et des cours de céréales plus faibles, vous vous posez beaucoup de questions sur la conduite à adopter dans vos élevages bovin viande. Doit-on faire simplement du broutard léger ? Faut-il plutôt les repousser ? Faut-il engraisser des taurillons ? Quelles sont les pistes envisageables ?

### Intérêt de la repousse des broutards de 320 kg à 400 kg ?

#### Les hypothèses de calcul

Nous estimons la durée de repousse à 57 jours un GMQ moyen de 1.4 kg/jour (gain poids : 80 kg)

Quantité de concentré	2 kg/100 kg de poids vif/jour
TOTAL consommation sur durée engraissement	7.2 kg/jour * 57 jours = 411 kg
Composition formule : mélange à 292 €/T	50% céréales à 200 €/T 20% pulpe betterave à 360 €/T 30% Tourteau colza à 400 €/T

**Matrice de prix :** Quelle est la marge d'un broutard de 400kg par rapport à un broutard de 320 kg en fonction du prix de vente et du coût alimentaire ?

		Broutard de 400 kg							
Prix €/kg		3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4	4.1
Broutard de 320 kg	3.7	56	96	136	176	216	256	296	336
	3.8	24	64	104	144	184	224	264	304
	3.9	-8	32	72	112	152	192	232	272
	4	-40	0	40	80	120	160	200	240
	4.1	-72	-32	8	48	88	128	168	208
	4.2	-104	-64	-24	16	56	96	136	176
	4.3	-136	-96	-56	-16	24	64	104	144

Par exemple, pour un broutard de 320 kg dont le prix est de 4.1€/kg soit 1312€, le broutard de 400 kg doit être vendu 3.8 €/kg ou 1520€ pour faire une marge de 88€. Dans ce contexte, la repousse de broutards est intéressante. Il faudra cependant rester attentif à l'évolution de la MHE qui pourrait avoir des conséquences sur le marché.

### Intérêt de l'engraissement des taurillons

Avec les données issues de l'Institut de l'élevage (59 994 broutards et 21 045 taurillons dans la base de données), nous avons pu mettre en évidence un écart entre le prix du broutard et du taurillon d'environ 900 euros en moyenne sur l'année 2023. Pour être précis dans le calcul de marge, le prix du taurillon est comparé au prix du broutard 7 mois avant.



Avec les données issues de l'IDELE de 2023, nous avons pu établir des données moyennes :

	Broutards	Taurillons
Prix (€/kg)	3,4 /kg vif	5.18 €/kg carcasse
Poids (kg)	408 kg vif	446 kg carcasse (768 kg vif)
Prix animal (€)	<b>1387 €</b>	<b>2310 €</b>

Pour produire un taurillon de 446 kg carcasse (58% de rendement) à partir d'un broutard de 408 kg, le gain de poids nécessaire est de 361 kg.

## Les hypothèses de calcul

Durée d'engraissement : 241 jours avec un GMQ moyen de 1.5 kg/jour

Indice de consommation	<b>5.8 kg concentrés/kg gain</b>
Quantité d'aliment consommée	<b>5.8 kg * 361 kg = 2094 kg concentrés</b>
Composition formule : mélange à 258 €/T	<b>68% céréales à 200 €/T 15% pulpe betterave à 360 €/T 17% Tourteau colza à 400 €/T</b>

## Total des charges sur la durée d'engraissement

Concentrés	<b>2.094 T à 258 €/T</b>	<b>540 €</b>
Minéraux	<b>150 g/jour à 800 €/T</b>	<b>29 €</b>
Paille (alimentaire + litière)	<b>5.5 kg/jour à 80 €/T</b>	<b>106 €</b>
Frais vétérinaires		<b>20 €</b>
Mortalité	<b>2310 € * 2%</b>	<b>46 €</b>
Eau et divers	<b>40 à 50L/jour</b>	<b>15 €</b>
Frais financiers		<b>30 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>786 €</b>

## Calcul de la marge (hors charges de structure : bâtiment, distribution, main d'œuvre)

Prix du taurillon – Prix du broutard – Frais d'engraissement = Marge du taurillon :  
 $2310€ - 1387€ - 786€ = 137 €$  de marge

## Total des charges sur la durée d'engraissement

**Matrice de prix :** Quelle est la marge d'un taurillon à 446 kg carcasse par rapport à un broutard de 408 kg en fonction du prix de vente et des frais d'engraissement ?

		Taurillons 446 kg de carcasse					
Broutards 408 kg	Prix €/kg	5,1	5,2	5,3	5,4	5,5	5,6
	3,4	101	146	190	235	280	324
	3,5	60	105	150	194	239	283
	3,6	20	64	109	153	198	243
	3,7	-21	23	68	113	157	202
	3,8	-62	-17	27	72	116	161
	3,9	-103	-58	-14	31	76	120
	4	-144	-99	-54	-10	35	79
	4.1	-184	-140	-95	-51	-6	39

Par exemple, pour un broutard de 408 kg dont le prix est de 3.8 €/kg soit 1550€, le taurillon de 446 kg de carcasse doit être vendu 5.5€/kg de carcasse ou 2453€ pour faire une marge de 116€/taurillon (hors charge de structure et hors main d'œuvre). Il faut un écart minimum de prix d'environ 1.7€ entre le prix du broutard et du taurillon.



Dans le cas où vous produisez des céréales, il peut être intéressant de calculer un prix de valorisation de vos céréales par la finition. Le taurillon consomme environ 1.4 T de céréales sur la durée d'engraissement. Avec une hypothèse de rendement de 55 quintaux/ha, on peut nourrir 3.9 taurillons par hectare de céréales. En 2023, la marge par taurillon était de 137 €/JB avec un prix de la céréale à 200 €/T. Sur 1 ha, on augmente la marge de  $137 \text{ €/JB} \times 3.9 \text{ JB} = 534 \text{ €}$ , soit une valorisation supplémentaire de la céréale de  $97 \text{ €/T}$  ( $534 \text{ €} / 5.5 \text{ T} = 97 \text{ €/T}$ ). Le taurillon permet de valoriser la céréale à 97 €/T de plus que le marché soit un nouveau prix de valorisation de la céréale à 297 €/T ( $200 \text{ €/T} + 97 \text{ €/T}$ ).

## CONCLUSION

Dans le contexte de prix, la repousse de broutards semble tout à fait cohérente. Il faudra cependant rester attentif à l'évolution de la MHE qui pourrait avoir des conséquences sur le marché. Avec un prix du broutard très élevé en ce moment (certains vendus à plus de 4 €/kg ... du jamais vu !), y compris des broutards lourds, le prix du taurillon devrait augmenter à environ 5.6 €/kg carcasse pour dégager un minimum de 100 € de marge. C'est un pari sur les prochains mois. L'institut de l'élevage nous a démontré que les courbes des broutards et des taurillons ont suivi les mêmes écarts sur l'année 2023. Il faut donc être opportuniste dans les ventes, en fonction des cours du moment

Pour plus de renseignements, **contactez les Conseillers Bovins Viande à la Chambre d'agriculture de l'Indre au 02 54 61 61 54**

## La finition des agneaux à l'herbe

Face à l'augmentation du coût des concentrés, des pistes peuvent être envisagées afin d'y faire face. Finir les agneaux à l'herbe en fait partie et permettrait de diminuer la quantité de concentré : de 30 à 50 kg/agneau contre 80 à 100 kg/agneau pour une finition en bergerie. A noter que ces valeurs varient en fonction du contexte pédo-climatique de l'exploitation, de la pratique de complémentation des agneaux à l'herbe. Finir les agneaux à l'herbe est réservé aux exploitations en zones herbagères avec un chargement faible ou modéré.

### Les recommandations

Le premier point à prendre en compte est le **poids au sevrage** : ce paramètre est celui qui va avoir le plus d'influence dans la valorisation de l'herbe par les agneaux pendant la période de finition. Plus les agneaux sont lourds et plus la vitesse de croissance sera élevée entraînant une commercialisation plus rapidement. L'objectif est d'atteindre les 28-30 kg de poids vif au sevrage obtenu entre 110 et 120 jours. A 150 jours plus de la moitié des agneaux sont vendus et entre 8-10 mois les derniers agneaux partent.

Le second paramètre est la **quantité d'herbe disponible**. Il faut que les agneaux puissent trier afin de ne consommer que le meilleur de l'herbe. Si le tri n'est plus possible alors le changement de parcelle doit se faire : les graminées doivent être pâturées entre 8 et 10 cm de hauteur (hauteurs d'entrée, ne pas descendre en dessous de 5 cm) et lorsqu'il n'y a plus de feuilles disponibles pour les légumineuses. Compter entre 20 et 30 agneaux finis par ha.

La **qualité de l'herbe** ne doit pas être négligée non plus. Il faut privilégier les repousses après fauche qui associent graminées et légumineuses. Il n'est pas possible de finir les agneaux sur du dactyle ou de la fétuque semés en pur (faible valeur énergétique et peu appétentes). Attention au Ray Grass Anglais qui ne présente pas cet inconvénient mais qui est sensible au manque d'eau.

L'**apport d'un concentré** pour les agneaux n'est pas une obligation. Il dépend des objectifs fixés (finition rapide ou non des agneaux), du poids au sevrage (au moins 28 kg), des surfaces de pâturage et de la pousse de l'herbe. Cependant, la transition alimentaire est facilitée si les agneaux devaient être finis en bergerie à cause du manque de disponibilité de l'herbe. Apporter 300 g de céréale par jour et par agneau à l'herbe permet de diminuer la quantité consommée. Au-delà, les agneaux risquent de consommer autant que ceux de bergerie. Si les agneaux sont à volonté, il est recommandé de distribuer un aliment complet ou de la pulpe de betterave afin de limiter les risques d'acidose.

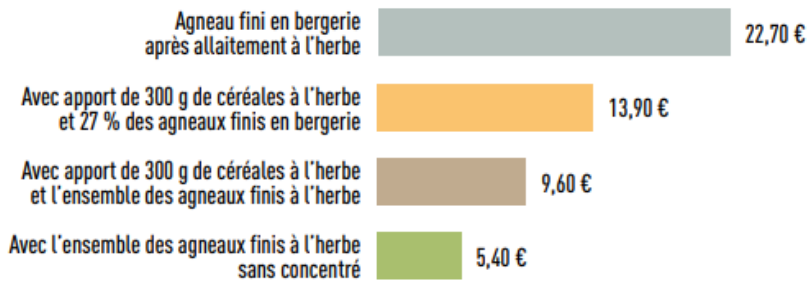
Hauteurs d'herbe	A l'entrée sur la parcelle	A la sortie sur la parcelle
5 cm	Trop bas	Hauteurs possibles
8 cm	Hauteurs idéales	
10 cm		



Source : CIIRPO



## Coût alimentaire par agneau en fonction du mode de conduite



Source : CIIRPO 2017

## Une attention toute particulière au parasitisme

Un suivi régulier du parasitisme est nécessaire afin de pouvoir agir rapidement et limiter les conséquences sur la croissance des agneaux. Ces derniers sont plus sensibles au printemps car leur immunité est encore trop faible. Les principaux parasites internes sont le tœnia et les strongles gastro-intestinaux.

D'après la plaquette Finir des agneaux sur prairies en été et début d'automne rédigée par le CIIRPO/Idel

Pour plus de renseignements, contactez **Elise HOMMET -Conseillère Ovins** à la Chambre d'agriculture de l'Indre au **02 54 61 61 54**

## De la féverole toastée pour les chèvres laitières

### Enjeux du toastage

**Augmenter l'autonomie en protéines est actuellement un défi majeur pour les éleveurs de chèvres. L'amélioration de cette autonomie est une façon de répondre aux cahiers des charges des AOP et autres signes de qualité, mais aussi de réaliser des économies et de réduire les impacts environnementaux.**

Les légumineuses telles que la féverole peuvent être incorporées dans l'alimentation des chèvres. Elles sont riches en protéines mais celle-ci ne sont pas toujours bien valorisées. En effet une partie est soluble dans le rumen et souvent mal utilisée. Il en résulte que la proportion de protéines digestibles dans l'intestin (PDI) de la féverole est sensiblement la même que celle d'une céréale. Toutefois, un traitement thermique tel que le toastage permet d'augmenter la part des protéines réellement valorisée par les ruminants. Celui consiste à soumettre les graines à un traitement thermique pour atteindre une température au cœur de la graine de 100°C (soit 110 à 120°C à l'extérieur) par divers procédés.

Selon les données des tables INRA 2007, cette valeur passe de 96g de PDI à 190g de PDI. Cet accroissement de 98 % de la valeur de PDI doit être ajusté en fonction de la qualité du toastage.



### Essais en ferme

Un essai mené à la ferme du lycée agricole de Melle (79) a comparé une ration avec de la féverole crue et toastée. Le toastage semble avoir eu un effet bénéfique sur les chèvres en début de lactation (+0.4kg de lait) mais pas sur les chèvres en longue lactation sans doute à cause des besoins alimentaires moindres de ces dernières. (<https://www.cap-proteines-elevage.fr/dossier/les-caprins>)

Un autre essai mené à la ferme, dans le département de l'Indre, a permis d'observer une amélioration de la qualité nutritionnelle de la féverole toastée, facilitant ainsi la substitution du tourteau de colza du commerce dans la ration. Cependant, l'efficacité du toastage joue un rôle primordial dans cette amélioration, et des variables telles que la vitesse de toastage ou la température peuvent influencer les résultats. En ce qui concerne les performances des chèvres, il est difficile de tirer des conclusions étant donné que l'inclusion de la féverole toastée n'est pas la seule variable du système de production qui a été modifiée au cours de l'année.



Cependant, de manière générale, on n'observe pas de forte diminution de lait ou de taux.

Production laitier	2020 avant féverole toastée	2022 avec féverole toastée
Lait/chèvre (kg)	835	818
TB (gr/kg)	44,7	42,1
TP (gr/kg)	37,1	36,5

Les résultats en ferme, bien qu'encore inférieur aux tables INRA, sont relativement satisfaisants et similaires à d'autres essais avec d'autres types d'appareil. Cependant, d'autres facteurs que le réglage du toasteur peuvent impacter les résultats : teneur en protéines des graines crues, taille des graines, conditions météo lors du toasting etc.

Pour plus de renseignements, **contactez les Conseillères Caprins** à la Chambre d'agriculture de l'Indre **au 02 54 61 61 54**

## Vaches laitières : Réconcilier auge et pâturage

Dans la majorité des cas dans le département la surface en herbe mise à la disposition des troupeaux de vaches laitières est insuffisante pour travailler « silo fermé ». Vous devez gérer la concomitance pâturage et distribution à l'auge.

Pour valoriser l'herbe au mieux, la maîtrise de la hauteur d'herbe à la sortie des paddocks est impérative. Si la distribution à l'auge est généreuse, dès que le stade de l'herbe avance, la consommation chute au profit de la ration distribuée et le gaspillage de l'herbe augmente.

La gestion de l'herbe doit donc se faire au plus juste en ayant une idée de la quantité de MS herbe de qualité mise à disposition des vaches. Seul le complément doit être distribué à l'auge que le complément, de sorte que les vaches gardent un intérêt pour l'herbe. Il est possible de piloter la ration distribuée par la gestion des refus. On peut tolérer quasi zéro refus si la quantité d'herbe mise à disposition est suffisante. Il faut alors surveiller le temps où l'auge est vide (y compris refus non consommables). On ne doit pas excéder 3 h 00 de jeûne consécutif (traite comprise) sous peine de pénaliser la production par manque d'ingestion.

De la même façon, la gestion de l'herbe au paddock doit être maîtrisée. Il faut s'assurer qu'il reste assez d'herbe mais aussi qu'elles en mangent un maximum. Une hauteur d'herbe de 5 cm à la sortie de la parcelle semble un compromis correct pour la gestion des refus à la pâture. Plus on sort bas, mieux on valorise l'herbe mais plus on pénalise la production des vaches (cf tableau ci-contre). Le libre accès simultané à l'auge et à la pâture rend cette conduite ingérable

Exemple : effet du temps de séjour / parcelle sur l'ingestion par vache et par hectare

Temps séjour (j)	Surf /v/j (m <sup>2</sup> )	Herbe offerte /v (kgMS)	Herbe ingérée /vache (kg MS)		Herbe ingérée /ha (t MS)		Hauteur sortie (cm)
				%		%	
2.0	125	19	18.9	100	1.5	100	5.6
2.5	100	15	17.8	94	1.8	118	5.0
3.0	83	13	16.6	88	2.0	132	4.6
3.5	71	11	15.6	83	2.2	144	4.2

Simulations INRATION  
40 VL, parcelle 1 ha, hauteur entrée 11 cm

Pour plus de renseignements, **contactez les Conseillers Bovins Lait** à la Chambre d'agriculture de l'Indre **au 02 54 61 61 54**

Chambre d'agriculture de l'Indre – 24 rue des Ingrains – 36022 CHATEAUROUX

Tél : 02.54.61.61.61 – Mail : [direction@indre.chambagri.fr](mailto:direction@indre.chambagri.fr)

Crédits photos : Chambre d'agriculture de l'Indre – Symboles : [www.sclera.be](http://www.sclera.be)

Directeur de la publication : Nicolas PAILLOUX – Responsable de la publication : Christophe THOLONIAT

Imprimeur : SODIMASS – Parution : Mai 2024 – Dépôt légal : Mai 2024 – ISSN : 2274-4258

La Chambre d'Agriculture de l'Indre (CA 36), en sa qualité de responsable de traitement, est soumise à la protection des données personnelles. Dans le cadre de sa mission d'information aux professionnels et autres conseils techniques relatifs à son service élevage, la CA 36 collecte vos données à caractère personnel afin de vous transmettre ses supports d'information. La collecte et le traitement de vos données personnelles reposent sur l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Chambre d'agriculture de l'Indre. Sauf opposition de votre part, vos données seront conservées pendant une période de 3 ans à compter de leur collecte. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux agents et au personnel informatique de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou encore de limitation du traitement de vos données en vous adressant à la Chambre d'agriculture de l'Indre (36) au 24 Rue des Ingrains, 36022 CHATEAUROUX cedex, ou écrire à : [protection-donnees@indre.chambagri.fr](mailto:protection-donnees@indre.chambagri.fr). Si vous estimez, après nous avoir contacté, avoir des difficultés avec la gestion de vos données personnelles et/ou pour plus d'informations : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)